

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 18 JUIN 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit juin, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de Gamaches-en-Vexin se sont réunis sous la présidence de Monsieur Guillaume VOELTZEL, dans la salle de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, le 10 juin 2024.

Etaient présents : Guillaume VOELTZEL, Christian HOMMAND, Azélie BOUGON, Coralie BOURNONVILLE, Philippe DUFRESNE, Isabelle INGLIN, Estèphe QUILLET, Xavier LEMETAIS, Catherine TRAINA, Irène VOILLARD.

Absent excusé : Benoit MORELLET donne pouvoir à Isabelle INGLIN

Secrétaire de séance : Xavier LEMETAIS

Membres en exercice : 11

L'ordre du jour est étudié comme suit :

1 . Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 2 avril 2024.

Le procès-verbal du 2 avril 2024 est adopté à l'unanimité.

2 . Approbation du programme présenté par le Cabinet CICLOP.

Il est rappelé au conseil municipal que M. Rousselin du Cabinet CICLOP est venu en mairie le mercredi 12 juin pour présenter le programme des travaux de réhabilitation des bâtiments communaux. Chaque membre du conseil a reçu par mail ce programme en amont de la réunion afin d'en prendre connaissance.

Le projet comprend :

- La rénovation du préau
- Transformation de l'ancienne ludothèque en gîte
- Création de trois appartements dans l'ancienne école

Le coût total des travaux s'élève à 1.374.000 HT. L'objectif est d'être subventionné à 80%.

Le programme est soumis au vote : Pour : 10 / Abstention : 1

3 . Délibération de l'emprunt pour l'investissement communal.

Afin de pallier aux dépenses d'investissement communal, la commune a demandé au Crédit Agricole Normandie Seine d'effectuer une proposition de prêt.

La proposition commerciale se traduit comme suit :

Financement de 27 500€ sur 10 ans avec un taux de 3,87%

Financement de 4 600€ sur 2 ans avec un taux de 3,77% pour l'avance de TVA.

La proposition est soumise au vote : Pour : 11

Le conseil municipal autorise M. Le Maire a signé tous documents relatifs à cette proposition.

4 . Délibération sur les admissions en non-valeur.

Il est rappelé au conseil municipal que des créances admises en non-valeur sont des créances non recouvrées malgré les diverses relances du Trésor Public.

Les créances admises en non-valeur pour l'exercice 2024, correspondent à des loyers (2021 et 2022) dont la locataire est décédée. Sur proposition de M. le Trésorier, il est proposé au conseil municipal

d'approuver l'admission en non-valeur des recettes dont le montant s'élève à 2 553,94€
Cette somme a été prévue au BP2024 au chapitre 65, article 6541.

L'admission en non-valeur est soumise au vote : Pour : 11

5 . Questions diverses.

- Catherine Traina est nommée membre du SIVOS en remplacement de Coralie Bournonville,
- Il est expliqué au conseil municipal la possibilité de mettre en place le Compte Financier Unique (CFU), qui deviendra obligatoire au titre de l'exercice 2026, dès l'exercice 2024.
Le CFU se substituera au compte administratif et au compte de gestion afin de :
 - favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière ;
 - améliorer la qualité des comptes ;
 - simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Le conseil municipal approuve la mise en place du CFU par anticipation dès l'exercice 2024.

Les questions soulevées par Azélie Bougon seront posées à Mme Tarpent, conseillère aux décideurs locaux de la Trésorerie, les réponses seront communiquées à l'ensemble du conseil.

- Il sera envoyé un Doodle afin de planifier les dates des prochaines réunions de conseil pour le deuxième semestre 2024.
- Un point est fait sur la tenue des bureaux de vote pour les élections législatives.
- Un point est fait sur l'organisation de l'évènement « Partir en livre », en partenariat avec la Ludo-médiathèque de la Communauté de Communes du Vexin Normand, qui se tiendra le vendredi 28 juin à partir de 18h dans la cour de l'ancienne école.
- Suite à la réunion d'information du lundi 17 juin Christian Hommand informe le conseil municipal de l'organisation de la tournée *Ville à Joie*.
La *Ville à Joie* est une initiative qui vise à ramener des services de proximité et du lien social dans les territoires ruraux. Pour cela, elle organise des tournées itinérantes multi-services où s'installent, le temps d'un après-midi ou d'une soirée, des services de proximité variés, des commerces et des animations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h32